



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 11

votants 13

(Le Maire s'étant retiré)

OBJET :

Examen et vote du
compte administratif
2024 du budget
annexe CHAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 031-213102247-20250410-DEL_2025_02_03-DE

510

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2025-02-03

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué e 4 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. FRATUS, 3^e Adjoint. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. COLLA (Procuration à Mme RENAUD), Mme GALLEGO (Procuration à Mme BRESSOLE), M. JORDA, M. MARTINEZ (Procuration à Mme GEVREY)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que M. Christian FRATUS a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que M. Patrick SAULNERON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote du compte administratif,
Considérant la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,
Considérant la présentation du compte administratif du budget annexe CHAL pour 2024 comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	279 354,70			210 435,52	279 354,70	210 435,52
Total résultat reporté					-68 919,18	
Opérations de l'exercice	220 651,59	157 825,78	48 628,27	103 906,46	269 279,86	261 732,24
Totaux de l'exercice	500 006,29	157 825,78	48 628,27	314 341,98	548 634,56	472 167,76
Résultats	-342 180,51			265 713,71	-76 466,80	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	500 006,29	157 825,78	48 628,27	314 341,98	548 634,56	472 167,76
Résultats de clôture	-342 180,51			265 713,71	-76 466,80	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-213102247-20250410-DEL_2025_02_03-DE

SLO

S'étant fait présenter le compte administratif du budget annexe CHAL et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne acte, au Maire, de la présentation faite du compte administratif du budget annexe CHAL,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président de séance
Christian ERATUS

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>